

Info Flash



Destination classe de neige : La Chapelle d'Abondance

INFORMATIONS

PAGE 3

SÉCURITÉ - PRÉVENTION

PAGE 4/5

VIE SCOLAIRE, JEUNESSE ET CULTURE

PAGE 8/9

GESTION DU PATRIMOINE

DÉVELOPPEMENT DURABLE PAGE 6/7

NOUVELLES TECHNOLOGIES - SPORT

PAGE 10

ETAT-CIVIL
PAGE 11

N° 194
JANVIER 2021

EDITO



Chère Vitryenne, Cher Vitryen,

Je ne souhaite pas teinter de nostalgie ce dernier édito de l'année 2020, l'ambiance est déjà suffisamment morose, pesante, voire insupportable ; pourtant, nous sommes tous conscients que la réalité sanitaire du pays s'impose à nous. Néanmoins, au fond de nos cœurs, c'est Noël et Nouvel An qui se réveillent, et nous rendent, orphelins des fêtes de fin d'année.

Avec la culture du respect qui nous anime, nous avons une pensée affective à l'ancien Président de la République, Valéry Giscard d'Estaing, décédé le 2 décembre 2020, qui fut un Président réformateur et un Européen convaincu.

A bientôt l'aube de 2021, gardons l'espoir d'une meilleure année.

Au nom du Conseil Municipal, du Personnel Communal et du Conseil des Jeunes, nous vous souhaitons de bonnes fêtes et nos vœux les plus chaleureux pour 2021.

Cordialement,

Le Maire,

Pierre GEORGET.

LE RECENSEMENT DE LA POPULATION REPORTE



Le recensement de la population est réalisé tous les 5 ans. Dans le contexte d'épidémie de Covid-19 et après une large concertation auprès notamment des associations d'élus et de la Commission nationale d'évaluation du recensement (CNERP),

l'Insee a décidé, à titre exceptionnel, de reporter en 2022 l'enquête de recensement initialement prévue entre le 21 janvier et le 20 février 2021.



COMMISSION FESTIVITÉS LOCALES - LIENS INTERGENERATIONNELS

Pas de rendez-vous avec nos aînés en ce début 2021...

C'est avec grand regret que la municipalité et le CCAS ont décidé d'annuler le traditionnel repas des Aînés qui se tient habituellement le 1^{er} dimanche de février, dans le souci de ne pas exposer les personnes les plus fragiles et de préserver leur santé compte tenu du contexte sanitaire actuel et des recommandations préfectorales.

Une décision qui a été difficile à prendre, connaissant l'attachement des intéressés à cette journée conviviale et festive.

Le maire, son Conseil Municipal et le CCAS restent à disposition et à l'écoute de nos aînés.

En attendant, prenez soin de vous.

"Ne regarde pas en arrière les yeux plein de regrets ; Regarde plutôt en avant les yeux plein d'espoir ».



LA CAISSE D'EPARGNE NOUS COMMUNIQUE

L'agence Caisse d'Epargne de Vitry sera fermée à compter du samedi 16 janvier inclus car des travaux de modernisation de l'agence y sont programmés dès lundi 18 janvier 2021, pour une durée prévisionnelle de 4 mois.

Le Guichet Automatique de Banque (GAB) de l'agence Vitry sera également hors service dès le 16 janvier inclus pendant toute la durée des travaux.

Pendant cette période de travaux, nos clients de l'agence Caisse d'Epargne de Vitry sont invités à se rapprocher dès mercredi 20 janvier de l'agence Caisse d'Epargne de Lambres-les-Douai.

Leurs conseillers habituels y seront affectés temporairement, les rendez-vous clientèle

s'effectueront toute la journée, les opérations courantes auront lieu le matin uniquement.

Un dispositif de communication à destination des clients est mis en place : des affiches seront livrées fin décembre à l'agence de Vitry pour informer nos clients, qui seront également prévenus par mail, SMS, courriers, et via messagerie sécurisée (MSI) 10 jours avant le début des travaux, soit aux alentours du 8 janvier.



CAISSE D'EPARGNE
HAUTS DE FRANCE

Article rédigé et transmis par la Caisse d'Epargne en date du 9 décembre 2020.

COMMISSION PRÉVENTION - SÉCURITÉ

PROSPECTUS PUBLICITAIRES DANS LES BOÎTES AUX LETTRES / CONTRAVENTION DE 5^{ÈME} CLASSE POUR NON RESPECT DE LA CONSIGNE ÉMISE PAR LE "STOP PUB"

La loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire **qui entrera en vigueur à partir du 1 janvier 2021 prévoit une contravention de 1500 euros** en vertu de l'art R.633-6 du code pénal, à ceux qui distribuent des prospectus malgré la présence du logo réglementaire « STOP PUB » affiché sur vos boîtes aux lettres.

Le législateur souhaite sensibiliser aux problèmes posés par cette distribution intempestive et impose aux donneurs d'ordre des publicités de contribuer à la gestion des déchets qui résultent de ces imprimés.

Dans ce contexte, le dispositif « STOP PUB » est effectivement un des outils permettant de limiter cette diffusion à outrance.

Également, il sera interdit et passible de la même amende de déposer des prospectus sur les pare-brises des véhicules sur la voie publique.

Vous pouvez télécharger et imprimer gratuitement l'autocollant « STOP PUB » ou en retirer en mairie. Les administrés peuvent signaler à l'annonceur que la consigne n'est pas respectée par le distributeur de publicité **et qu'il lui appartient d'y remédier.**



TROTINETTES ÉLECTRIQUES, HOVERBOARDS, ASSURANCE OBLIGATOIRE

Rappel : les engins de déplacement personnels motorisés (EDPM), comme tout véhicule, sont soumis à l'obligation d'assurance responsabilité civile par le propriétaire de ces véhicules.

Lors de l'achat d'un EDPM à titre personnel, il appartient à l'utilisateur de s'assurer.

Cette obligation peut être intégrée dans des contrats d'assurance multirisques habitation qui doivent comporter une clause spécifique de responsabilité civile de type véhicules terrestres à

moteur **garantissant une indemnisation illimitée des tiers victimes** (les assureurs délivrent alors un certificat d'assurance et la vignette verte).



LUTTE CONTRE LE VOL DES DEUX ROUES, MARQUAGE OBLIGATOIRE

Afin de lutter contre les vols mais aussi d'encourager l'usage du deux roues, la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités instaure un marquage obligatoire des cycles à compter du 1er janvier 2021.

Pour le moment, seuls sont concernés les cycles et cycles à pédalage assisté vendus neufs par les commerçants qui devront disposer d'un code d'identification et inscrit dans un fichier national unique des cycles identifiés qui sera géré par un opérateur agréé.

Dés le 1er juillet 2021, cette obligation s'étendra également pour tous les vélos d'occasion (à l'exception des modèles enfants dont le diamètre des roues est inférieur à 16 pouces).

Le marquage : Le procédé d'apposition de l'identification doit garantir son inaltérabilité et doit être mis en place sur le cadre, il est lisible sans difficulté sur un cycle en stationnement, le format et le procédé utilisé feront l'objet d'un arrêté technique conjointement avec les ministères des transports et de l'intérieur. (A ce jour, un marquage coûte entre 5 et 10 euros).



CONTRÔLE DES DEUX ROUES POUR LES COLLÉGIENS

Un contrôle inopiné des deux roues s'est effectué le mercredi 2 décembre 2020 par les gendarmes et la police municipale.

Un important dispositif a été déployé par les militaires aux abords du collège ; ces opérations de prévention régulièrement organisées en partenariat avec la municipalité, le corps enseignant, et la gendarmerie nationale permettent depuis plusieurs années d'établir un diagnostic de l'ensemble des cycles utilisés par nos plus jeunes.

Nous observons une diminution importante des contrevenants chaque année, cela s'explique par les nombreuses actions de sensibilisation par les acteurs

de la sécurité et par la présence régulière des forces de l'ordre devant les établissements scolaires en application du plan Vigipirate qui contribue à une vigilance plus accrue des enfants.

Nous restons, malgré ces données encourageantes, tous attentifs en cette période hivernale.



COMMISSION ENVIRONNEMENT - TRAVAUX

COLLECTE DES SAPINS DE NOËL

La collecte des végétaux étant suspendue, que faire de vos sapins de Noël ? Ils ne doivent en aucun cas être abandonnés en ville ni déposés à la collecte des ordures ménagères ! Deux solutions de collecte sont offertes aux vitryens cette année.

➔ **Les déchèteries communautaires** (Biache St Vaast pour la plus proche) collectent tous types de sapins et déchets associés, en accès libre du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 16 heures 30 et sur rendez-vous le samedi de 9 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 16 heures 30, le dimanche de 9 heures à 12 heures.

➔ **Nouveau : Point de collecte des sapins naturels sur le parking à l'arrière de la Poste.**

Un emplacement sera réservé pour y déposer, du lundi 11 janvier matin au mercredi 13 janvier après-midi. Attention collecte des sapins naturels uniquement, totalement débarrassés de leurs décorations et pot. Aucun emballage et pas de sapin floqué, cette collecte est destinée à la valorisation des déchets verts.



DÉCHETTERIES - NOUVEAU !

Vous pouvez déposer, outre les déchets verts, les métaux, cartons, bois, meubles, matelas, couettes, oreillers, recyclables grâce à l'éco organisme Eco Mobilier.

Les bouteilles d'huile de friture, les capsules de café, les produits cosmétiques, les sachets de brioches, le textile, les appareils électriques, pots de

peintures et autres produits chimiques, pneumatiques propres et déjantés, et également les gravats.

Pour tout renseignement ou question, appelez le service Gestion des déchets de la Communauté de Communes Osartis Marquion : 0 800 10 25 35 (numéro vert).

ACCESSIBILITÉ ET SÉCURITÉ

Parce que la sécurité et l'accessibilité pour tous demeurent des points de vigilance, de nouveaux investissements ont été réalisés récemment.

Eglise St Martin

Une rampe amovible est disponible pour rendre plus facilement accessible notre église. En cas de besoin celle-ci pourra être déployée pour permettre le passage des fauteuils roulants.



Accès du Multi accueil J. Brel

L'aménagement d'une zone de livraison à l'arrière du bâtiment facilite désormais le service de livraison de repas et a rendu possible la pose de potelets au niveau de l'accès des parents. Ils peuvent emprunter en sécurité l'allée piétonne Brassens avec leurs tout-petits.



Mairie/cantine

La porte arrière a été modifiée et sécurisée, les conteneurs poubelles ne sont plus sortis d'avance pour ne pas encombrer la rue de l'école maternelle.

Ecole Jean Jaurès

Pour assurer l'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite des 2 bâtiments de l'école, des rampes béton ont été créées côté cour.

COMMISSION CULTURE - VIE SCOLAIRE - JEUNESSE

CENTRE CULTUREL MADELEINE MAHIEU

Reprise des permanences numériques !

Vous êtes un particulier ou un professionnel. Vous souhaitez bénéficier d'un accompagnement ou d'un conseil quant à l'utilisation des outils numériques.

La communauté de communes Osartis-Marquion organise des permanences numériques, les mardis 12 et 26 janvier 2021 de 15h à 18h au centre culturel Madeleine « Mahieu ».

Séances gratuites en accès libre dans la limite du respect du protocole sanitaire (jauge).

Rendez-vous conseillé au 03.21.600.609 ou au 03.21.600.600.

VIE SCOLAIRE

A l'occasion des fêtes de fin d'année, la municipalité a eu le plaisir d'offrir à l'ensemble des élèves des écoles maternelles et élémentaires les traditionnelles friandises de Noël.

Cette année elles étaient composées du

MÉDIATHÈQUE LOUIS ARAGON

La médiathèque est à nouveau ouverte aux horaires habituels :

Les lundi et vendredi de 14h à 18h, le mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h et le samedi de 9h à 12h30. Fermeture exceptionnelle les samedis 26 décembre 2020 et 2 janvier 2021.

Pensez à échanger vos livres sur place ou en click and collect.

Renseignements au 03 21 58 45 28 ou mediatheque@vitryenartois.fr.



calendrier de l'Avent qui a fait le bonheur de tous.

Ce jeudi 17 décembre 2020, le Père Noël leur a rendu visite pour la distribution des brioches et chocolats.



Spectacle de marionnettes à l'occasion de Noël

Cette année, la Municipalité de Vitry-en-Artois a offert aux petits un spectacle de marionnettes « Le Manteau Rouge » (C La Compagnie diffusée par Marionnettes Coconut) le 18 décembre 2020 en matinée.

Le Père Noël est passé faire un petit coucou aux enfants sages en respectant les gestes barrières. Au vu de son grand âge....les agents n'ont donc pas pu prendre de photos avec lui, mais ont joué aux lutins pour remettre à chacun sa coquille.

Pour raisons sanitaires, le nombre d'enfants accueillis était limité à 25 et aucun parent n'a pu assister à ce moment empli de féerie et de joie, contrairement aux années précédentes. L'équipe espère vous accueillir pour le prochain Noël et vous souhaite une belle et heureuse année 2021.

COLLÈGE PABLO NÉRUDA

Solidarité et esprit de fêtes au Collège Pablo Neruda

Malgré la situation sanitaire, il est important de pouvoir garder confiance en l'avenir et de se réjouir au quotidien grâce à des actions positives.

Le collège de Vitry en Artois s'est attaché à maintenir, tant que faire se peut, l'esprit des fêtes de fin d'année, et d'apporter un peu de chaleur et de bonne humeur à tous !

La solidarité est donc au rendez-vous, pour n'oublier personne à l'approche de l'hiver ! En effet, **en association avec la Banque Alimentaire et à l'initiative de l'équipe de Direction et le soutien des équipes, le collège participe à la Collecte Nationale de denrées non périssables.** L'ensemble des dons sera redistribué à l'Epices-Riz Solidaire de Vitry en Artois.

En parallèle, Mmes Hoyaux et Six, professeures de Mathématiques, ont eu l'idée de décorer l'établissement afin « d'illuminer les journées » de travail des élèves et de toute la communauté éducative jusqu'aux vacances scolaires.

Aidées par d'autres enseignants, aide-éducateurs, élèves, elles vont ainsi confectionner une multitude d'objets lors d'ateliers créatifs et de clubs, qui viendront décorer le sapin installé dans le hall d'entrée.

Plus que jamais, chaque geste est important. Et n'oubliez pas : donner, partager, ça rend heureux !



COMMISSION NOUVELLES TECHNOLOGIES – SPORT



NOUVELLES TECHNOLOGIES : ABONNEZ-VOUS AUX ALERTES DE NOTRE COMMUNE

Mes alertes... C'est quoi ?

L'application « mesalertes.fr » (service gratuit), vous permet en vous y inscrivant, d'être informés ou alertés par email ou SMS en temps réel des évènements qui vous intéressent. Vous trouverez ci-dessous comment s'inscrire.

Découvrez ... Recevez directement les alertes et les informations de votre commune par SMS et par email.

Créez votre compte .. Abonnez-vous aux alertes et aux actualités de la commune. Inscrivez-vous en ligne, c'est simple et gratuit.

Concrètement, comment faire ?

1

Rendez vous sur le site :
mesalertes.fr



2

Indiquez le code postal de la commune

3

Sélectionnez les thématiques qui vous intéressent

4

Renseignez votre adresse, votre numéro de mobile et votre e-mail

5

Votre compte est activé ! Connectez-vous avec les identifiants communiqués par e-mail.

Pour toute question : MesAlertes@vitryenartois.fr

SPORT – INITIATION AU FOOTBALL



A partir du samedi 6 février 2021, **chaque samedi de 10 heures 30 à 11 heures 30, l'OS-CV proposera un accueil et une initiation au football.**

Ces rendez-vous concernent les enfants nés en **2015 et 2016.**

Cette animation gratuite axée autour d'ateliers ludiques se déroulera au stade Claude Colard, rue du Stade. L'activité se déroulant à l'extérieur, veillez à couvrir les enfants en conséquence et munissez les d'une bouteille d'eau.

Pour toute inscription au préalable, veuillez contacter Michel Ledo au 06.63.79.08.62.

ETAT-CIVIL

Nous souhaitons la bienvenue à

MATHON Seth

né le 17 Novembre

Une pensée pour ceux qui nous ont quittés

DEPIENNE née MIQUET Sylviane	décédée le 09 novembre	87 ans
BRUNELLES Augustin	décédé le 16 novembre	73 ans
BENOÎT Jacques	décédé le 25 novembre	75 ans-
LASNEAU Serge	décédé le 26 novembre	76 ans
DÉPREZ Léon	décédé le 03 décembre	86 ans
FRANÇOIS Raymond	décédé le 06 décembre	86 ans
GLORIEUX Hubert	décédé le 07 décembre	101 ans
RENOUF Claude	décédé le 07 décembre	87 ans



Le saviez-vous ?

Le recensement citoyen

Tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser dès l'âge de 16 ans.

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue sa journée défense et citoyenneté (JDC) et de l'inscrire d'office sur les listes électorales à ses 18 ans.

Le recensement s'effectue à la mairie du domicile au plus tard dans les 3 mois suivant le 16ème anniversaire en se munissant d'une pièce d'identité et du livret de famille.

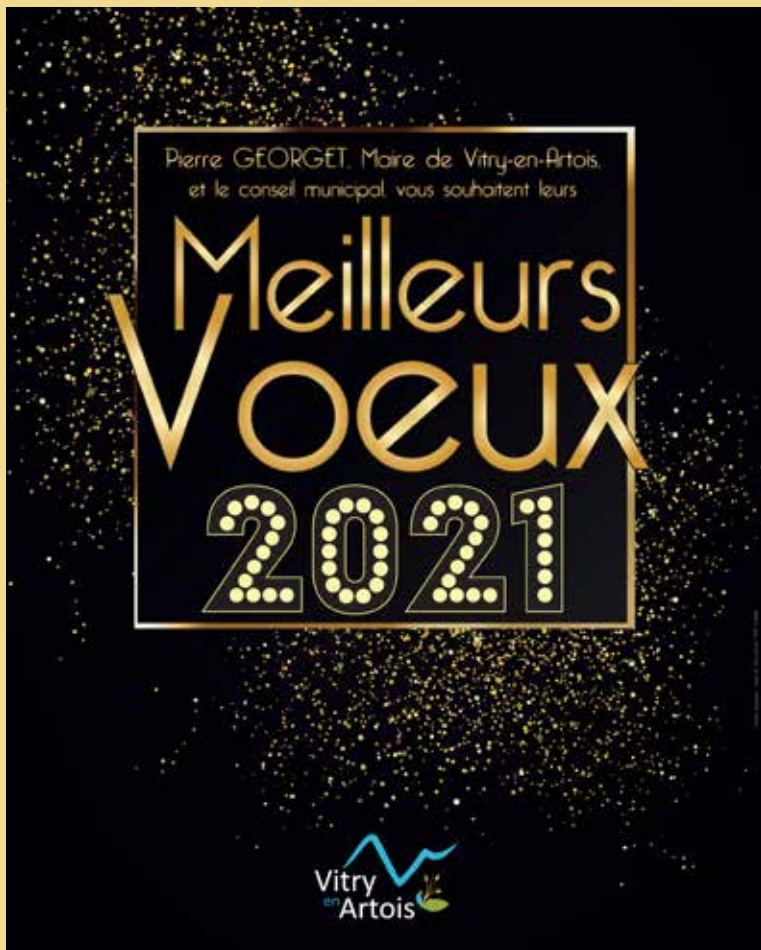
Dès réception d'un mail du service national (environ 4 mois après s'être fait recenser), il est conseillé au jeune recensé, de créer son compte sur www.majdc.fr, s'il souhaite télécharger sa convocation, changer la date de sa JDC lorsque celle-ci ne convient pas, localiser le lieu de la JDC et obtenir une attestation de participation en cas de besoin.

Environ 10 mois après le recensement, le jeune sera convié à effectuer sa JDC.

A l'issue de cette journée, il recevra un certificat individuel de participation, qui lui sera réclamé lors de toute inscription à un examen (CAP, BEP, baccalauréat...) ou concours (accès aux grandes écoles) soumis au contrôle de l'autorité publique, ainsi qu'à l'examen du permis de conduire.

**CAMPAGNE DE COMMUNICATION
AFFICHES RÉALISÉES SUR NOS PANNEAUX D'AFFICHAGE.**

par Mathilde Théry, en contrat saisonnier.



2020, une année très spéciale en terme de festivités, de rassemblements...

Aussi, vous comprenez qu'il nous est impossible d'organiser la traditionnelle cérémonie des voeux.

Nous avons souhaité marquer le début de l'année 2021 par **la distribution d'un calendrier**, par le conseil municipal, que vous avez certainement déjà reçu dans vos boîtes à lettres.

Très prochainement, sur le site internet et le facebook de la mairie de Vitry-en-Artois, **vous pourrez visionner la vidéo du message de voeux** auquel Monsieur le Maire est très attaché.

En attendant, nous formulons le voeu que 2021 soit une année qui nous apporte plus de réjouissances et nous permettent à nouveau de nous rassembler...

Meilleurs voeux pour cette nouvelle année !

Sylviane Durak

Maire Adjoint en charge de la Promotion de la Ville Citoyenneté